Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1088-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

Convocation du 4 février 2026
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 12 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Christine ORAIN-GROVALET, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, David ROUALEN, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET et Martial COLLET

POUVOIRS : Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Emmanuel LE NOA (donne pouvoir à Annie LABBE)
Pierre MONFLIER (donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)

ABSENT : Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène PASCO

Membres en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32

BATIMENTS ET TRANSITIONS

N°2026-1088 MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE GLENAN - RELANCE DU LOT 1 « CHARPENTE METALLIQUE »

Le projet consiste à effectuer une rénovation énergétique de la salle Glénan, explique Mme LAURENT.

Les travaux comprennent les éléments suivants :
- renforcement de la charpente métallique,
- remplacement de l'éclairage, du système de chauffage, du système de ventilation et mise en place d'une GTC.

Au regard du montant estimé des travaux, une consultation d'entreprises sous la forme de la procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique) a été lancée.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1088-DE

Les lots n°2 « chauffage - ventilation - plomberie - GTC » et n°3 « électricité » avaient été attribués en mai 2025 alors que le lot n°1 était déclaré infructueux.

Le lot n°2 avait été attribué à l'entreprise ATS pour 201 039,38 € H.T. Le lot n°3 avait été attribué à l'entreprise SETIB pour 40 756,89 € H.T.

Pour la relance du lot n°1 « charpente métallique », un avis d'appel à la concurrence a été transmis le 17 novembre 2025 pour publication avec une date limite de remise des offres fixée au 17 décembre 2025 à 12h00.

Ce lot n°1 a été estimé par le maître d'œuvre MANERGY en charge du projet à 60 000 € H.T.

A la date limite de réponse, 4 offres ont été reçues pour ce lot.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée par le maître d'œuvre du projet, conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1.1-Méthodologie d'exécution des prestations : le candidat doit indiquer comment il tient compte de la spécificité du chantier et décrire ses modes opératoires	*30.0*
1.2-Qualité des matériaux : qualité des matériaux et matériels prévus pour cette opération. Le candidat devra fournir avec son offre leurs fiches techniques	*10.0*
1.3-Moyens techniques et humains affectés au chantier : liste des moyens techniques utilisés sur ce chantier, liste et compétences du personnel qui sera affecté à cette opération	*10.0*
2-Prix des prestations	30.0
3-Délai d'exécution en semaines (un planning détaillé est à transmettre avec l'offre)	20.0

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise SERMCI de Couëron (44) pour un montant de 99 830 € H.T.

La commission MAPA, réunie le 26 janvier 2026, ayant donné un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « charpente métallique » au prestataire présenté,

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- ATTRIBUE à l'entreprise SERMCI (Couëron) le lot 1 « charpente métallique » pour un montant de 99 830 € H.T., soit 119 796 € T.T.C. ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché désigné ci-dessus avec l'entreprise précitée, pour le montant susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes.

A Ploufragan, le 13 février 2026

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Marie-Hélène PASCO